

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mai 2024 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire
Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
M. PADRIXE Adjoint,
Mmes KOEPEL, MULLER, SCHMITT, STEINER
MM. HUMBERT, KNIPPER, PEISSEL-SARAGOZA, ROGER, RUFF, WITTMANN

Absence excusée avec procuration : 1

Mme HERTER pour Mme SEBAA

Absence excusée : 4

Mme KRAU
M. BUHA
M. GILGER
Mme DEHLINGER

Absence non excusée : 0

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Approbation du PLU de Hambach pour la modification simplifiée n°4 (délibération n°2024-41)
3. Devis pour rénovation du toit du tennis couvert (délibération n° 2024-42)
4. Demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements sportifs, à la région Grand Est, pour la rénovation du toit du tennis couvert (délibération n° 2024-43)
5. Demande de subvention au titre du Fonds Communal Alsace, à la Collectivité européenne d'Alsace, pour la rénovation du toit du tennis couvert (délibération n° 2024-44)
6. Devis pour les garde-corps des logements rue de la Rhode (délibération n°2024-45)
7. Tirage au sort des jurés d'assises 2025 (délibération n° 2024-46)
8. Participation financière pour une représentation cinéma en plein air (délibération n°2024-47)
9. Infos diverses.

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PLU de Hambach pour la modification simplifiée n°4 (délibération n°2024-41)

M. Padrixe, Adjoint, informe le conseil municipal que la commune de Hambach souhaite procéder à une évolution de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'implantation d'une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques au sein de la ZAC Europôle 2 à Hambach. La modification simplifiée n°4 du PLU de Hambach concerne les parcelles n° 35 et 39 et se présente comme suit :

Considérant que l'implantation des bâtiments est située sur 2 zones du PLU, 1AUxa et 1AUxa2, et que la zone 1AUxa2 n'autorise que les équipements publics et tertiaires ;

Considérant que le règlement de la zone 1AUxa, Article 1 AUx 4 - Desserte par les réseaux, interdit l'installation de réseaux aérien ;

Il est proposé de modifier le PLU comme suit,

1/ Modification du règlement graphique en déplaçant la limite Est de la zone 1AUxa2 au profit de la zone 1AUxa.

2/ Modification de l'article 1 AUx 4 - Desserte par les réseaux du règlement écrit pour autoriser les raccordements aériens pour des équipements techniques particuliers comme les postes sources.

Le conseil municipal accepte cette modification du PLU de Hambach à l'unanimité.

3. Devis pour rénovation du toit du tennis couvert (délibération n° 2024-42)

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de la SCI « Les cigognes » représentée par M. Schmitt Claude pour la rénovation du toit du tennis couvert. Ce devis s'élève à 74 843,82€ HT soit 89 812,58€ TTC.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

4. Demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements sportifs, à la région Grand Est, pour la rénovation du toit du tennis couvert (délibération n° 2024-43)

M. le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention à la région Grand-Est au titre du dispositif de soutien aux investissements sportifs pour la rénovation du toit du tennis couvert.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire à l'unanimité.

5. Demande de subvention au titre du Fonds Communal Alsace, à la Collectivité européenne d'Alsace, pour la rénovation du toit du tennis couvert (délibération n° 2024-44)

M. le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace pour la rénovation du toit du tennis couvert.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire à l'unanimité.

6. Devis pour les garde-corps des logements rue de la Rhode (délibération n°2024-45)

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de la société MTI pour les garde-corps des logements rue de la Rhode pour un montant de 18 500€ HT soit 22 200€ TTC.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

7. Tirage au sort des jurés d'assises 2025 (délibération n° 2024-46)

M. le Maire fait procéder au tirage au sort des jurés d'assises, par conséquent les numéros 1390, 262 et 777 de la liste électorale correspondant respectivement à Mme STAMPF MULLER Mireille Madeleine, Mme DEHLINGER Jennifer et M. KOCH Nicolas Gabriel sont énoncés.

Le conseil municipal valide ce tirage à l'unanimité.

8. Participation financière pour une représentation cinéma en plein air (délibération n°2024-47)

Mme Orditz, Adjointe, fait part au conseil municipal d'un projet de représentation cinéma en plein air proposé par le Centre Socio Culturel de Sarre Union et annonce le montant de la participation financière qui incombe à la commune. Cette participation correspond au devis établi par Swank Films Distribution France pour un montant de 447€ HT soit 471,59€ TTC.

Le conseil municipal approuve cette participation financière à la majorité et 1 contre: M. Knipper Gilbert.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 27 mai 2024

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		La secrétaire : Mme ORDITZ	
-----------------------	--	-------------------------------	--